



**Embajada de Cuba  
Bruselas**

RS/ 201

L'Ambassade de la République de Cuba auprès du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et de l'Union Européenne présente ses compliments à l'Honorable Conseil de Coopération Douanière et a l'honneur de joindre à la présente l'Instrument d'Adhésion de la République de Cuba au Protocole d'Amendement de la Convention Internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, signé le 20 mai 2009 par la Présidence du Conseil d'Etat de la République de Cuba, Raúl Castro Ruz.

L'Ambassade informe l'Honorable Conseil de Coopération Douanière que le Conseil d'Etat de la République de Cuba a convenu le 26 février 2009 de ratifier ledit Traité International.

L'Ambassade de la République de Cuba auprès du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et de l'Union Européenne, saisit cette occasion pour renouveler à l'Honorable Conseil de Coopération Douanière l'assurance de sa considération la plus distinguée.

Bruxelles, le 22 juin 2009



A l'Honorable Conseil de Coopération Douanière  
Bruxelles.

